



N°2025-02-42

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 22/04/2025

ID : 044-214400129-20250422-2025_02_42-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 18 AVRIL 2025
CONVOCAISON DU 11 AVRIL 2025

Nombre de conseillers :

- En exercice	23
- Présents	16
- Représentés	5
- Absents et excusés :	2
- Votants	21

L'an deux mille vingt-cinq, dix-huit avril, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Etaient présents :

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Eloïse BOUTIN, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Gilles LAURENT, Patricia CARRARA, Jean-Yves LAIGLE, Pascale BARDOU, Isabelle MONNIER, Mylène FAJFER, Reynald EPIÉ, Marie-Françoise DION, Roland BATAILLE, Arnaud BECHENNEC.

Étaient représentés :

Claude TILLY donne pouvoir à Jean-Yves LAIGLE, Muriel SALEMBIER donne pouvoir à Reynald EPIE, Catherine LEROY donne pouvoir à Gilles LAURENT, Eric SCHMITLIN donne pouvoir à Laurence BRETON, Antoine CHIFFOLEAU donne pouvoir à Alain GUILLON.

Étaient absents et excusés : Julie PIERRE, Alexandre LITAUD.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Pascale BARDOU est nommée secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION AVEC LES ACTIVITES MANUELLES BERNERIENNES - OSERAIE

Le rapporteur explique à l'assemblée que l'association Les Activités Manuelles Berneriennes propose à ses adhérents une section Osier. Afin de disposer de la matière première nécessaire, l'association dispose déjà d'une bande de terrain, située derrière la halle couverte de tennis mais souhaite bénéficier d'un emplacement plus grand.

L'objet de la convention porte sur la mise à disposition de l'associations « Activités Manuelles Berneriennes », par la commune d'une surface d'environ 400 m² issue d'une propriété communale cadastrée à la Bernerie en Retz, section AL n°96 et AO n°108, d'une contenance respective de 4 135 m² et 9 223 m², classée en zone AU1S au PLU et située à proximité du bassin de rétention de la halle de tennis. Cette mise à disposition se ferait à titre gracieux et pour une durée de cinq (5) ans.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission de gestion réunie le 15 avril 2025,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,

Par vote à mains levées et par 21 voix pour

- APPROUVE la convention entre la commune et l'association Les Activités Manuelles Bernerie -Oseraie,
- AUTORISE monsieur le maire à la signer,
- CHARGE monsieur le maire de la notifier à l'association Les Activités Manuelles Bernerie -Oseraie.

Pour copie conforme, La Bernerie-en-Retz,

Le 22 avril 2025,

La secrétaire de séance,
Pascale BARDOU



Le maire,
Jacques PRIEUR



Le maire certifie sous sa responsabilité l'authenticité exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr